BRETAGNE

Institutionnels et Collectivités > Marque Bretagne

Marque Bretagne : dites 33 !

12 avr. 11

Récemment composé, le comité de la marque Bretagne vient d'attribuer les premières licences d'exploitation de la marque Bretagne. Sur les 86 premières demandes reçues, 33 ont été retenues.

Les 21 membres du comité de marque se sont réunis pour la première fois, fin mars, pour attribuer les premières licences d'exploitation. A l'issue d'une étude attentive des 86 dossiers déposés, 33 ont été retenus pour être les premiers partenaires de la marque Bretagne pour une durée de 3 ans. Ainsi, 8 entreprises, 8 professionnels du tourisme, 11 associations et 6 organismes publics et para-publics seront autorisés à utiliser le logotype de la marque. Un panel véritablement représentatif de la vitalité et du dynamisme du tissu économique, sportif, culturel ou encore associatif breton.

Un engouement fort pour la marque Bretagne.
Ce n'est pas moins de 86 dossiers qui ont donc été reçus depuis le lancement, le 27 janvier dernier, de la marque Bretagne. A l'issue d'une analyse exigeante, 33 dossiers ont répondu complètement aux conditions d'attribution. Les candidats non-retenus lors de cette première session pourront être accompagnés par les équipes de Bretagne Développement Innovation et du Comité régional de Tourisme avant de présenter un nouveau dossier.
Contribuer à enrichir l'image de la Bretagne. Si le candidat doit entretenir un lien étroit et effectif avec le territoire, contribuer au rayonnement et à l'attractivité de la Bretagne au plan national ou international, il doit également faire siennes les valeurs de la marque, mais aussi et surtout contribuer à enrichir et moderniser l'image du territoire. Sur ce dernier critère, une intégration des recommandations du code de marque est souvent nécessaire pour être en phase avec les objectifs d'enrichissement d'image. Télécharger la liste des premiers partenaires. **21 membres issus de la société civile pour un comité de marque unique.**Le comité de marque récemment constitué se compose de personnalités représentatives des acteurs bretons susceptibles de devenir partenaires de la marque Bretagne (entreprises, universités, centres de recherche, associations culturelles ou sportives, grands événements, professionnels du tourisme...) et des professionnels des métiers de la communication, du marketing ou du design. Télécharger la composition du Comité de marque. Le comité de marque se réunira tous les mois afin de statuer sur les demandes de candidatures. Ses prochaines réunions se tiendront les 21 avril et 26 mai prochains. Le dépôt des dossiers de candidature doit être effectué, au plus tard, 10 jours avant les réunions du comité de marque. **Toutes les informations sur www.marque-bretagne.fr**